Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_061-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et quatre mai à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Fabien CONNAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-061
AFFAIRES COMMUNALES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire explique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une commission communale obligatoire, chargée d'examiner les candidatures et les offres dans les procédures de marchés publics, notamment pour les appels d'offres. Sa composition, pour une commune de moins de 1000 habitants, est de 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) parmi les élus de la commune. Le Maire est président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de désigner les membres suivants devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres dont Philippe HELLO, Maire, est le président de droit :

  → CONNAN Fabien (titulaire)

  → PELLAN Gérard (titulaire)

  → HERVÉ Patrick (titulaire)

  → TURPIN Alexandre (suppléant)

  → LE CORNEC Vincent (suppléant)

  → GUILLOT Jean-Marc (suppléant)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_061-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Fabien CONNAN

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

NOYAL

Délibération certifiée publiée le 07-05-2026 - transmise en Préfecture le 07-05-2026

Philippe HELLO, Maire

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor